



Quelques règles de fonctionnement...

Ma participation au sein du groupe ne peut pas excéder 5 ans.

Tous les ans, je décide si je poursuis ou non.

A tout moment, je peux décider de quitter le groupe. Je dois alors avertir mon délégué.

Si je ne me présente pas 3 fois de suite aux réunions, sans prévenir de mon absence, je ne serai plus invité(e) à participer au groupe de parole.

Je recevrai les comptes-rendus dans un délai de 2 mois.

Ils sont également consultables en ligne : www.udaf83.fr

UDAF DU VAR

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAR

15 Rue Chaptal - 83130 LA GARDE

Tél. : 04.94.14.85.00

Mail : institution@udaf83.unaf.fr

www.udaf83.fr



CHARTRE

EXPRESSION DES USAGERS



